

C84A1
C33
2003/04
1
QL
P. gouv.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS**

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS

2003-2004



**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS**

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS

2003-2004

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	1
1.1	La mission et les créneaux d'activités	1
1.2	L'organisation du Ministère	3
1.2.1	La structure administrative	3
1.2.2	Les organismes et sociétés d'État	4
2.	LES CRÉDITS 2003-2004	5
2.1	Les crédits totaux 2003-2004	5
2.2	Les crédits 2003-2004 par programmes	6
	Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	6
	Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	8
	Programme 3 : Charte de la langue française	10
2.3	Les crédits de transfert	11
2.3.1	Les crédits de transfert : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	11
2.4	Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2003-2004	13
3.	LE PLAN BUDGÉTAIRE	14
4.	LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS	16
5.	L'EFFECTIF TOTAL 2003-2004 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES BUDGÉTAIRES	17

1. LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET COMMUNICATIONS

1.1 La mission et les créneaux d'activités

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC), soutenu par les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Les champs de compétence

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture ainsi que le loisir culturel. En matière de communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et de la communication.

Les activités

Les principales activités du Ministère incluent l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques, l'élaboration, la gestion et l'évaluation de programme, la mise en œuvre d'ententes de partenariat, la conception de projets et la gestion d'institutions nationales. Par ailleurs, la ministre a la responsabilité de donner annuellement des orientations aux organismes et aux sociétés d'État. Le Ministère assure également l'harmonisation de l'ensemble des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture ainsi que la coordination gouvernementale des politiques en matière de communications et de gestion des documents.

La Charte de la langue française

La Ministre est responsable de la *Charte de la langue française*. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique qui a un mandat de coordination, de concertation et de promotion de la politique linguistique. De plus, la Ministre a la responsabilité des trois organismes institués par la Charte de la langue française pour mettre en œuvre la politique linguistique québécoise. L'Office québécois de la langue française définit et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'administration et des entreprises; il assure également le respect de la Charte et le suivi de l'évolution linguistique au Québec. Le Conseil supérieur de la langue française conseille la ministre responsable de la Charte sur toute question relative à la langue française au Québec. Enfin, la Commission de toponymie officialise les noms de lieux au Québec et diffuse la nomenclature géographique officielle du Québec.

Les organismes qui relèvent de la ministre

La responsabilité de la mise en œuvre de la mission liée à la Culture et aux Communications est partagée entre différents organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

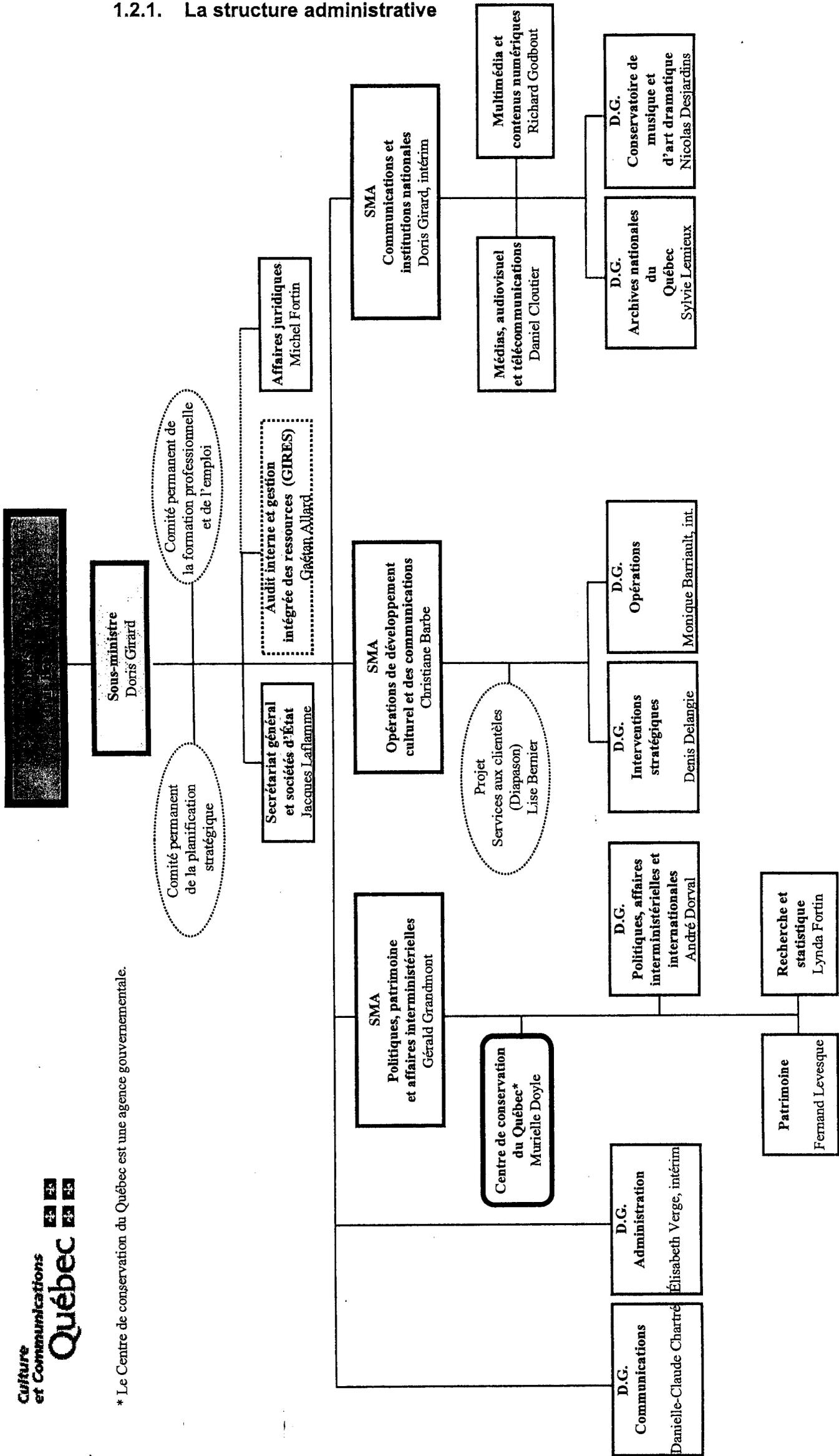
- Des organismes de conservation, de production et de diffusion de biens ou de services culturels : la Société de télédiffusion du Québec (Télé Québec), la Société de la Place des arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de

- Québec, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), le Musée de la civilisation, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal;
- Des organismes-conseils et de soutien financier dans les secteurs des arts et lettres et des industries culturelles : le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- Un organisme de régulation : la Régie du cinéma, qui a un mandat de surveillance et de contrôle en matière de diffusion des œuvres cinématographiques;
- Un tribunal administratif : la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, qui est responsable de l'application de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) de même que de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01);
- Un organisme consultatif : la Commission des biens culturels, qui agit comme conseillère en matière de patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) et de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1).

Par ailleurs, le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère.

1.2 L'organisation du Ministère

1.2.1. La structure administrative



* Le Centre de conservation du Québec est une agence gouvernementale.

1.2.2. Les organismes et sociétés d'État

Bibliothèque nationale du Québec

M^{me} Lise Bissonnette, présidente-directrice générale

Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs

M^e Jean Corriveau, président

Commission des biens culturels du Québec

M^{me} Louise Brunelle-Lavoie, présidente

Conseil des arts et des lettres du Québec

M^{me} Marie-Claire Lévesque, présidente-directrice générale

Musée d'Art contemporain de Montréal

M. Pierre Bourgie, président

M. Marcel Brisebois, directeur général

Musée de la Civilisation

M. Henri Grondin, président

M^{me} Claire Simard, directrice générale

Musée national des beaux-arts du Québec

M. Claude Pinault, président

M. John R. Porter, directeur général

Régie du cinéma

M. Jean Lebel, président

Société de développement des entreprises culturelles

M. Pierre Lafleur, président

Société de la Place des Arts de Montréal

M. Normand Legault, président

M^{me} Marie Lavigne, directrice générale

Société de télédiffusion du Québec

M^{me} Paule Beaugrand-Champagne, présidente-directrice-générale

Société du Grand Théâtre de Québec

M. Adélar Guillemette, président

M^{me} Francine Grégoire, directrice générale

2. LES CRÉDITS 2003-2004

2.1 Les crédits totaux 2003-2004

Les crédits 2003-2004 s'élèvent à 502,4 M\$ comprenant :

Programmes (000 \$)	2003-2004			Crédits	2002-2003	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements ¹		Crédits	
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	74 405,9	1 300,3	5 968,0	79 073,6	79 170,7	(97,1)
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	400 764,0	---	---	400 764,0	395 346,4	5 417,6
3. Charte de la langue française	22 764,8	386,9	135,0	22 512,9	23 829,6	(1 316,7)
	497 934,7	1 687,2	6 103,0	502 350,5	498 346,7	4 003,8
Moins : Crédits permanents²				2 113,4	2 119,8	(6,4)
Crédits reportés				---	236,4	(236,4)
Crédits à voter				500 237,1	495 990,5	4 246,6

Les crédits totaux de 502,4 M\$ de l'exercice financier 2003-2004 représentent une augmentation de 4,0 M\$ (0,8 %) par rapport aux crédits comparatifs totaux de 498,3 M\$ de l'exercice 2002-2003.

¹ Les crédits d'investissements ne constituent pas une dépense. Ils correspondent à des déboursés permettant de financer des acquisitions ou des projets qui sont ensuite inscrits à la dépense selon la période d'amortissement prévue aux conventions comptables. Les crédits de prêts, placements et avances du Centre de documents semi-actifs servent au financement des activités et sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

² Crédits puisés directement au Fonds consolidé du revenu en vertu de la Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) ou d'une loi particulière sans devoir être votés annuellement. Du montant de 2 113,4 K\$, 2 103,8 K\$ servent au remboursement de deux emprunts de la Société de la Place des Arts de Montréal (voir p. 9).

2.2 Les crédits 2003-2004 par programmes⁽³⁾

Programme 01 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Ce programme vise à :

- développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion (élément 01 – Gestion interne et soutien)
- favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique (élément 02 – Archives nationales du Québec)
- assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière (élément 03 – Centre de conservation du Québec)
- favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires (élément 04 – Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec)
- fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois (élément 05 – Commission des biens culturels).

⁽³⁾ Extrait du volume II du Budget de dépenses 2003-2004 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-2

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Éléments (000 \$)	2003-2004			Crédits	2002-2003	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements ⁴		Crédits	
1. Gestion interne et soutien	41 534,0	1 300,3	3 341,7	43 575,4	44 155,7	(580,3)
2. Archives nationales du Québec	12 284,1	---	2 501,0	14 785,1	14 606,7	178,4
3. Centre de conservation du Québec	2 349,2	---	35,8	2 385,0	2 315,0	70,0
4. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	17 772,9	---	89,5	17 862,4	17 639,4	223,0
5. Commission des biens culturels du Québec	465,7	---	---	465,7	453,9	11,8
	74 405,9	1 300,3	5 968,0	79 073,6	79 170,7	(97,1)
Moins : Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1				9,6	9,6	---
Crédits à voter				79 064,0	79 161,1	(97,1)

⁴ Les crédits d'investissements ne constituent pas une dépense. Ils correspondent à des déboursés permettant de financer des acquisitions ou des projets qui sont ensuite inscrits à la dépense selon la période d'amortissement prévue aux conventions comptables. Les crédits de prêts, placements et avances du Centre de documents semi-actifs servent au financement des activités et sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Ce programme vise à :

- assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises. (élément 01 – Action culturelle et communications);
- promouvoir et de conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société, ainsi que d'assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées (élément 02 – musées nationaux);
- mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles (élément 03 – Société du Grand Théâtre de Québec et Société de la Place des Arts de Montréal);
- favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications (élément 04 – Société de développement des entreprises culturelles);
- assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et d'encadrer les relations de travail dans les domaines concernés (élément 05 – Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs);
- offrir une programmation de télévision éducative et culturelle (élément 06 – Société de télédiffusion du Québec);
- soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et d'en favoriser le rayonnement (élément 7 – Conseil des arts et des lettres du Québec);
- offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises (élément 08 – Bibliothèque nationale du Québec).

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments (000 \$)	2003-2004			2002-2003	Écart	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements ⁵	Crédits	Crédits	
1. Action culturelle et communications	136 399,1	---	---	136 399,1	128 581,8	7 817,3
2. Musées nationaux	52 608,5	---	---	52 608,5	60 514,7	(7 906,2)
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	18 020,9	---	---	18 020,9	21 148,9	(3 128,0)
4. Société de développement des entreprises culturelles	39 515,8	---	---	39 515,8	41 784,0	(2 268,2)
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	523,5	---	---	523,5	474,5	49,0
6. Société de télédiffusion du Québec	62 535,4	---	---	62 535,4	57 970,1	4 565,3
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	70 458,8	---	---	70 458,8	62 938,3	7 520,5
8. Bibliothèque nationale du Québec	20 702,0	---	---	20 702,0	21 934,1	(1 232,1)
	400 764,0	---	---	400 764,0	395 346,4	5 417,6
Moins : Crédits permanents						
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q. c.s.-11.03)				2 103,8	2 110,2	(6,4)
Élément 3						
Crédits à voter				398 660,2	393 236,2	5 424,0

⁵ Les crédits d'investissements ne constituent pas une dépense. Ils correspondent à des déboursés permettant de financer des acquisitions ou des projets qui sont ensuite inscrits à la dépense selon la période d'amortissement prévue aux conventions comptables. Les crédits de prêts, placements et avances du Centre de documents semi-actifs servent au financement des activités et sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

Programme 3 : Charte de la langue française

Ce programme vise à :

- assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

Éléments (000 \$)	2003-2004			Crédits	2002-2003	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements ⁶		Crédits	Crédits
1. Coordination de la politique linguistique	1 574,3	11,7	5,0	1 567,6	1 965,8	(398,2)
2. Office québécois de la langue française	18 018,9	354,7	121,0	17 785,2	18 097,7	(312,5)
3. Conseil supérieur de la langue française	1 571,6	20,5	9,0	1 560,1	1 940,1	(380,0)
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française	1 600,0	---	---	1 600,0	1 826,0	(226,0)
	22 764,8	386,9	135,0	22 512,9	23 829,6	(1 316,7)
Moins :						
Crédits reportés						
Loi no 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c5)				---	236,4	(236,4)
Crédit à voter				22 512,9	23 593,2	(1 080,3)

⁶ Les crédits d'investissements ne constituent pas une dépense. Ils correspondent à des déboursés permettant de financer des acquisitions ou des projets qui sont ensuite inscrits à la dépense selon la période d'amortissement prévue aux conventions comptables. Les crédits de prêts, placements et avances du Centre de documents semi-actifs servent au financement des activités et sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

2.3 Les crédits de transfert ⁷

2.3.1 Les crédits de transfert : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les crédits de transfert correspondent aux subventions versées conformément aux programmes d'aide du Ministère, incluant le service de la dette découlant du plan triennal d'immobilisation et les subventions versées aux dix sociétés d'État et à un organisme pour leur fonctionnement, leurs programmes d'aide (CALQ, SODEC) et leur service de la dette.

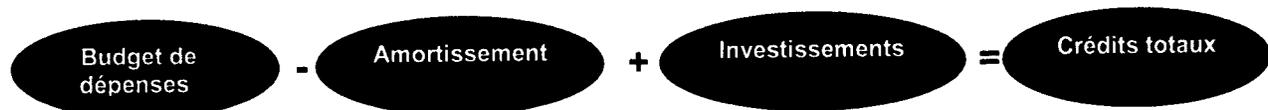
Programmes d'aide et sociétés d'État (en 000 \$)	2003-2004	2002-2003	Écart
Bibliothèque nationale du Québec	20 702,0	21 934,1	(1 232,1)
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	523,5	474,5	49,0
Conseil des arts et des lettres – fonctionnement	5 514,3	5 538,3	(24,0)
Conseil des arts et des lettres – programmes d'aide	64 944,5	57 400,0	7 544,5
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 362,6	8 351,2	11,4
Musée de la Civilisation	16 238,9	21 153,7	(4 914,8)
Musée des beaux-arts de Montréal ⁸	14 338,5	16 502,0	(2 163,5)
Musée national des beaux-arts du Québec	13 668,5	14 507,8	(839,3)
Société de développement des entreprises culturelles – fonctionnement	5 849,8	5 905,7	(55,9)
Société de développement des entreprises culturelles – programmes d'aide	33 069,5	35 081,8	(2 012,3)
<i>Excluant la provision pour garantie de prêt (596,5 K\$)</i>			
Société de la Place des Arts de Montréal	14 009,6	16 954,4	(2 944,8)

⁷ Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2003-2004 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-6.

⁸ Le Musée des beaux-arts de Montréal est une institution qui ne relève pas directement de l'autorité de la ministre et n'est donc pas une société d'État, mais participe tout de même à l'atteinte des objectifs du ministère.

Programmes d'aide et sociétés d'État (en 000 \$)	2003-2004	2002-2003	Écart
Société de télédiffusion du Québec	62 535,4	57 970,1	4 565,3
Société du Grand Théâtre de Québec	4 011,3	4 194,5	(183,2)
Soutien à la concertation régionale et locale	5 227,2	4 114,2	1 113,0
Soutien à la coopération et au développement international	997,5	1 320,5	(323,0)
Soutien à la diffusion des arts, aux événements majeurs et aux intervenants nationaux	7 538,9	6 688,7	850,2
Soutien à la formation professionnelle, à la sensibilisation et à la formation des jeunes	10 209,5	10 221,0	(11,5)
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	26 855,4	24 575,4	2 280,0
Soutien au développement de la lecture	18 633,7	18 733,7	(100,0)
Soutien au développement des communications	5 452,7	4 177,7	1 275,0
Soutien aux équipements culturels	40 758,4	37 959,5	2 798,9
Soutien aux institutions muséales	15 336,2	15 107,5	228,7
Autres crédits de transfert	5 389,6	5 683,6	(294,0)
TOTAL du programme 02	400 167,5	394 549,9	5 617,6

2.4 Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2003-2004⁹



2003-2004				
Programmes (000 \$)	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	74 405,9	1 300,3	5 968,0	79 073,6
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	400 764,0	-	-	400 764,0
3. Charte de la langue française	22 764,8	386,9	135,0	22 512,9
	<u>497 934,7</u>	<u>1 687,2</u>	<u>6 103,0</u>	<u>502 350,5</u>
Moins : Crédits permanents				2 113,4
Crédits reportés				---
Crédits à voter				500 237,1

Le budget de dépenses est constitué des dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert, auxquelles s'ajoute l'amortissement. Le budget de dépenses exclut les crédits annuels requis pour les acquisitions d'équipements.

L'**amortissement** de 1 687,2 K\$ tient compte des équipements acquis antérieurement au 1^{er} avril 2003 et des acquisitions prévues en 2003-2004 pour le Ministère incluant les Institutions nationales et les organismes de la Charte de la langue française.

L'amortissement constitue une dépense aux états financiers sans être un crédit. L'amortissement est calculé selon le type d'équipements acquis (ex. : 3 ans pour le mobilier, l'équipement de bureau et l'équipement informatique et 10 ans pour l'équipement spécialisé).

Les **investissements** de 6 103,0 k\$ comprennent les déboursés prévus pour les «immobilisations» et les «prêts, placements et avances». Bien qu'ils ne constituent pas une dépense, ils correspondent à des crédits permettant de financer des acquisitions. Les crédits d'immobilisations constituant la prévision des acquisitions pour 2003-2004, permettent de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion (3 341,7 K\$), ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés (1 001,0 K\$) pour les Archives nationales du Québec (incluant le Centre de documents semi-actifs), le Centre de conservation du Québec (35,8 K\$), le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (89,5 K\$) et les organismes de la Charte de la langue française (135,0 K\$).

Les investissements comprennent également les crédits de prêts, placements et avances (1 500,0 K\$) qui servent au financement des activités du Centre de documents semi-actifs (CDSA) des Archives nationales du Québec et qui sont remboursés au cours de la même année à partir des montants versés par les ministères et organismes.

⁹ Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2003-2004 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-1.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE 2003-2004 ¹⁰

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	74 405,9	(295,8)	74 701,7	74 189,0
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	400 764,0	5 417,6	395 346,4	393 123,8
3. Charte de la langue française	22 764,8	(1 111,5)	23 876,3	24 422,2
Total	497 934,7	4 010,3	493 924,4	491 735,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 033	—	1 033	—

Note : Le programme « Charte de la langue française » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Les dépenses 2003-2004 du Ministère s'établissent à 497,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 4,0 M\$ par rapport au budget de l'année précédente. Cette augmentation résulte, d'une part, des crédits additionnels accordés au Conseil des arts et des lettres du Québec et à la Société de télédiffusion du Québec et, d'autre part, de mesures d'économie.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Les objectifs du programme et les priorités sont : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses de fonctionnement.

¹⁰ Extrait du Volume III du Budget de dépenses 2003-2004 portant sur les Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, p. 33 et 34.

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 5,4 M\$ s'explique par les crédits alloués pour les programmes d'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec, pour le développement de la programmation de la Société de télédiffusion du Québec et par la variation du service de la dette.

Programme 3 : Charte de la langue française

L'affectation des ressources allouées au programme Charte de la langue française est fonction des objectifs et des priorités du programme soit, notamment, d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

La diminution de 1,1 M\$ s'explique notamment par la non-réurrence de certaines activités ponctuelles de promotion de la langue française réalisées en 2002-2003 et par les mesures d'économie.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Immobilisations	4 603,0	4 609,5
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0
TOTAL :	6 103,0	6 109,5

Le budget total d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et les organismes de la Charte. Il comprend également un montant de 1,5 M\$ en Prêts, placements et avances pour le financement des activités du Centre de documents semi-actifs des Archives nationales du Québec.

4. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS¹¹

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et de celles dévolues au service de la dette, les dépenses effectuées par les organismes gouvernementaux dont ceux relevant de la ministre de la Culture et des Communications.

Le tableau qui suit présente les prévisions de revenus et dépenses pour l'exercice 2003-2004 et les prévisions de résultats 2002-2003 des organismes relevant de la ministre de la Culture et des Communications.

	2003-2004			2002-2003
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M\$	M\$	M\$	M\$
Bibliothèque nationale du Québec	21,7	22,6	(0,9)	(0,4)
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes	0,5	0,5	0,0	0,0
Conseil des arts et des lettres du Québec	70,5	70,5	0,0	(0,7)
Musée d'art contemporain de Montréal	9,4	9,4	0,0	0,0
Musée de la civilisation	26,4	26,8	(0,4)	(1,9)
Musée national des beaux-arts du Québec	15,6	16,4	(0,8)	0,3
Régie du cinéma	9,2	5,2	4,0	8,7
Société de développement des entreprises culturelles	47,2	47,2	0,0	(0,2)
Société de la Place des Arts de Montréal	28,4	28,7	(0,3)	0,3
Société de télédiffusion du Québec	80,7	80,7	0,0	(2,9)
Société du Grand Théâtre de Québec	7,2	7,2	0,0	0,6
TOTAL	317,0	315,3	1,7	3,8

¹¹ Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2003-2004 portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, p. 73.

5. L'EFFECTIF TOTAL 2003-2004 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Ministère :

Gestion interne et soutien	397
Institutions nationales :	
- Archives nationales du Québec	128
- Centre de conservation du Québec	24
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	194
Sous-total	743

Organismes budgétaires :

Commission des biens culturels	4
--------------------------------	---

TOTAL	747
--------------	------------

Organismes de la Charte de la langue française :

Coordination de la politique linguistique	10
Office de la langue française	259
Conseil de la langue française	17

Sous-total organismes de la Charte de la langue française	286
------------------------------------------------------------------	------------

TOTAL :	1 033
----------------	--------------